

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**SONT PRÉSENTS**

MM	Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien Gaétan Morin, conseiller de comté, maire de Sainte-Marcelline-de-Kildare Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Mmes	Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M.	Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim
Mmes	Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe Edith Gravel, directrice du Service d'aménagement

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté,

**CM-078-2019**

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-079-2019**

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Joé Deslauriers et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :  
*22.1 Salon Aventure Plein Air 2019 – Information; 22.2 Défilé Saint-Patrick – Information :*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE  
Signature de la feuille de présences
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019
4. AUCUN DÉPÔT – SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 MARS 2019 ANNULÉE
5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET
6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS
  - 7.1 Comité Internet haute vitesse (26 février 2019) – Dépôt du compte rendu
  - 7.2 Comité de développement local et régional (CDLR) (19 février 2019) – Dépôt du compte rendu
  - 7.3 Comité multiressource TPI (28 février 2019) – Dépôt du compte rendu
  - 7.4 Comité de transport (6 mars 2019) – Dépôt du compte rendu
  - 7.5 Table des préfets
  - 7.6 Autres comités

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Décret concernant la population des municipalités – Information
  - 8.2 Processus d'embauche – Directeur du Service de développement local et régional – Autorisation
  - 8.3 Processus d'embauche – Directeur général de l'OBNL « Connexion Matawinie » - Autorisation
  - 8.4 Acquisition d'un logiciel pour la gestion du réseau de fibres optiques de la MRC – Décision
9. PÉRIODE DE HUIS CLOS À 11 H 30
10. AUDIENCES
  - 10.1 Présentation de la démarche de dialogue – Mme Jacinthe Perron du Comité local en développement social (à 13 h)
  - 10.2 Présentation de Centraide – Campagne des parapluies – M. Luc Charpentier (à 13 h 30)
11. AMÉNAGEMENT
  - 11.1 Avis de conformité règlements municipaux
    - 11.1.1 Règlements conformes
  - 11.2 FPEM 2019 – Financement de la Journée de l'environnement de Saint-Alphonse-Rodriguez – Décision
  - 11.3 Appel d'offres – Transport et prise en charge des RDD – Durée du contrat – Décision
  - 11.4 Appel d'offres commun GMR – Suivi et décision
  - 11.5 Forum GMR – Programmation – Information
  - 11.6 Plan régional des milieux humides et hydriques – Aide financière – Information
  - 11.7 Règlement d'emprunt 203-2019 abrogeant le règlement d'emprunt 191-2018 – Amélioration du chemin des Cyprès – Avis de motion et projet de règlement
  - 11.8 Amélioration du chemin des Cyprès – Mandat en archéologie – Décision
  - 11.9 Projet de règlement 202-2019 – Règlement relatif au camping sur les terres du domaine de l'État – Entreposage de roulottes complémentaires au camping dans les parcs régionaux – Avis de motion et projet de règlement
  - 11.10 PAFI 2018-2023 – Harmonisation des coupes forestières – Secteur lac Clair – Adoption
  - 11.11 Avis du Comité multiressource (TPI)
    - 11.11.1 TPI – Report de l'appel de projets au Fonds de mise en valeur du TPI – Décision
    - 11.11.2 TPI – Modification du refuge biologique du lac Cyrille (Chertsey) – Décision
  - 11.12 Forêt – Déclaration verte de la FQM – Décision
12. GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE
  - 12.1 PADF – Rapport consultation publique - Compartiment d'organisation spatiale (COS) – Adoption
13. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE
  - 13.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel 2018 – Information
14. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL
  - 14.1 Vie et compagnie (FLI et FDT) – Décision
  - 14.2 Emploi Québec – Offre de service pour la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » 2019-2020 – Décision
15. TRANSPORT
  - 15.1 Subvention – Programme d'aide au transport adapté 2019 - Décision
  - 15.2 Transport adapté – Politique de tempête de neige - Décision
16. ÉVALUATION
  - 16.1 Aucun point

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

- 17. PARCS RÉGIONAUX
  - 17.1 Aucun point
- 18. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT (DÉCISION)
- 19. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT
- 20. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT
- 21. CORRESPONDANCE

Correspondance significative

- 21.1 MRC d'Antoine-Labelle – Communauté métropolitaine de Montréal – Lutte contre les changements climatiques – Demande d'appui
  - 21.2 MRC d'Antoine-Labelle – Réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources – Demande d'appui
  - 21.3 Table des préfets – Infirmière en milieu rural – Demande d'appui
- 22. VARIA
    - 22.1 *Salon Aventure Plein Air 2019 – Information*
    - 22.2 *Défilé Saint-Patrick – Information*
  - 23. PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE
  - 25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019**

**CM-080-2019**

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

**4. AUCUN DÉPÔT – SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 MARS 2019 ANNULÉE**

Aucun dépôt.

**5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET**

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois de février 2019, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

**6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim résume l'essentiel du document déposé aux élus. Les membres du Conseil soulignent la pertinence et la confiance inspirée par le rapport d'activités du directeur général par intérim.

**7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS**

**7.1. Comité Internet haute vitesse (26 février 2019) – Dépôt du compte rendu**

Le compte rendu de la rencontre du 26 février 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC, les sujets seront discutés au point 8.4.

Il est précisé que l'appel d'offres pour la construction de la phase I du projet sera lancé en mars ou avril 2019, donc très bientôt.

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**7.2. Comité de développement local et régional (CDLR) (19 février 2019) – Dépôt du compte rendu**

Le compte rendu de la rencontre du 19 février 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC, les sujets seront discutés à la section 14. La mairesse de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez questionne si la MRC s'est déjà positionnée quant à l'avenir des camps de vacances dans la MRC de Matawinie. Dans la négative, il est proposé de transférer ce suivi au CDLR.

**7.3. Comité multiressource TPI (28 février 2019) – Dépôt du compte rendu**

Le compte rendu de la rencontre du 28 février 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC, les sujets seront discutés au point 11.11.

**7.4. Comité de transport (6 mars 2019) – Dépôt du compte rendu**

Le compte rendu de la rencontre du 6 mars 2019 du comité est déposé au Conseil de la MRC, les sujets seront discutés à la section 15.

Il est demandé qu'une présentation du Plan de développement stratégique du transport 2019-2024 ainsi qu'une mise à jour de l'échéancier soit faite lors de la séance du Conseil du 10 avril 2019 ou du 8 mai 2019.

De plus, il est demandé d'évaluer la possibilité d'offrir un transport à partir de Saint-Côme depuis les routes 343/347 vers Sainte-Émélie-de-l'Énergie ou Joliette.

**7.5. Table des préfets**

Le préfet précise que la dernière rencontre a eu lieu le 8 février 2019 et qu'il n'y a pas de nouveaux éléments depuis la séance du Conseil du 13 février 2019.

Le maire de Saint-Côme présente un résumé de la réunion avec le CIUSSS-Lanaudière et précise que ces derniers ont démontrés beaucoup d'ouverture quant aux demandes soumises par le Conseil de la MRC et la Table des préfets de Lanaudière relativement à l'accessibilité et la disponibilité des infirmières en milieu rural.

Le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim mentionne que 82 % des citoyens de la région de Lanaudière ont un médecin de famille. Il ajoute que 21 des 26 postes de médecins ont été comblés dans Lanaudière dont trois au CLSC de Chertsey.

En terminant, la mairesse de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez évoque la problématique quant au transport des prélèvements sanguins si l'infirmière doit se déplacer à différents endroits avant de pouvoir les apporter pour analyse. Cependant, pour plusieurs municipalités, le transport est effectué par des bénévoles donc la problématique ne se pose pas partout.

**7.6. Autres comités**

*Comité sécurité publique*

Le maire de la Municipalité de Rawdon souligne que la dernière rencontre du comité a eu lieu le 11 mars 2019. Il mentionne que deux rapports trimestriels ont été déposés par la Sûreté du Québec. Lesdits rapports seront déposés aux élus avec le compte rendu de la rencontre lors de la prochaine séance du Conseil prévue le 10 avril 2019.

Un rappel est fait auprès des municipalités n'ayant pas transmis les données requises pour l'élaboration du rapport d'activités incendie 2018. Il est précisé que le rapport doit être envoyé au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 31 mars 2019. Le maire de la Municipalité de Saint-Damien souligne qu'il souhaite que les données présentées au rapport soient commentées et expliquées. En réponse à la demande, il lui est indiqué qu'il

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

est de la responsabilité du directeur incendie de commenter s'il y a lieu. Cependant, il est mentionné que les tableaux transmis sont conçus pour recevoir les données réelles en chiffre des services incendie.

M. Guilbault explique que certains points achoppent pour l'attestation du schéma révisé de couverture de risques incendie, notamment les ententes d'entraide automatique qui ne sont pas signées pour plusieurs municipalités. Il explique la différence entre une entente d'entraide et une entente d'entraide automatique. Il précise que tant que ce ne sera pas fait, il sera impossible de parler avec les représentants du ministère pour obtenir leur autorisation à déposer notre schéma au ministre. Il est mentionné que la MRC recevra sous peu, par le biais de M. Charbonneau, la liste des ententes obligatoires à signer au préalable. Par la suite, les membres du comité pourront rencontrer à nouveau les représentants du ministère afin de se faire entendre sur certaines questions.

*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*

La mairesse de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois informe les membres que la FQM a dévoilé, le 8 mars dernier, sa politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes et elle invite toutes les MRC et municipalités à mettre en place une telle politique dans leur milieu.

De plus, elle propose la création d'un comité sur l'égalité et la parité au sein de la MRC de Matawinie afin de dresser un portrait de la MRC comme organisation, mais aussi comme employeur et afin de mettre en place des actions pour favoriser la parité.

*Création d'un comité sur l'égalité et la parité*

**CM-081-2019**

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement :

- de créer un comité sur l'égalité et la parité au sein de la MRC;
- que le comité soit composé de quatre élus, soit deux femmes et deux hommes :
  - Mme Audrey Boisjoly, mairesse de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois;
  - Mme Isabelle Perreault, mairesse de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;
  - M. Bruno Guilbault, maire de la Municipalité de Rawdon;
  - M. Martin Héroux, maire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Il est demandé qu'un soutien administratif soit offert par la MRC pour ledit comité.

*Union des municipalités du Québec (UMQ)*

Le maire de la Municipalité de Saint-Donat communique certaines informations aux membres relativement à l'UMQ :

- L'UMQ soulignera son 100<sup>e</sup> anniversaire lors de son Congrès annuel qui aura lieu du 9 au 11 mai 2019;
- Mme Isabelle Perreault, mairesse de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, a été nommée au Conseil de l'environnement de l'UMQ : les membres la félicitent pour sa nomination;
- L'UMQ a mis en place un comité sur la navigation de plaisance et la villégiature, notamment la location à court terme : le maire de la Municipalité de Saint-Donat agira à titre de président du comité; ce dernier précise que la mairesse de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez sera également invitée à y participer.

*Sommet sur le mycotourisme*

Le préfet souligne la tenue du premier Sommet en mycotourisme au Québec ayant eu lieu à Trois-Rivières le 28 février 2019. Il ajoute la pertinence d'inclure le mycotourisme dans la stratégie de développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) tout en misant sur la complémentarité de ce secteur aux activités récréotouristiques. En terminant, il ajoute que le sujet sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du Comité du développement local et régional pour fins de discussions.

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

*Carrefour jeunesse-emploi (CJE)*

Le maire de la Municipalité de Sainte-Béatrix mentionne qu'un souper de type table tournante est organisé le 29 mars 2019 afin d'attirer les jeunes en région dans l'optique qu'ils s'y installent pour vivre ou pour démarrer une entreprise.

**8. ADMINISTRATION**

**8.1. Décret concernant la population des municipalités – Information**

La directrice générale adjointe effectue le suivi d'une réponse du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à l'égard du décret de la population émis le 12 décembre 2018. Elle précise que ce décret sert de référence pour l'application des lois et règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux. Elle rappelle que le décret ne constitue pas une source d'information pour connaître l'évolution de la population; pour un tel besoin, il est conseillé de se référer à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Ces précisions complètent le suivi de ce dossier à la satisfaction du Conseil de la MRC.

*Le chargé de projet fibre optique se joint à l'assemblée*

Le point 8.4 *Acquisition d'un logiciel pour la gestion du réseau de fibres optiques de la MRC – Décision* est traité à ce moment-ci de la rencontre.

*Le chargé de projet fibre optique quitte l'assemblée*

**8.2. Processus d'embauche – Directeur du Service de développement local et régional – Autorisation**

**CM-082-2019**

Considérant que le poste de directeur du Service de développement local et régional est vacant depuis le 21 décembre 2018 et que le développement régional et local constitue une priorité importante pour la MRC;

Considérant que le service requiert que ce poste soit comblé et que le processus de dotation a débuté;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Martin Rondeau et résolu unanimement de déléguer, au directeur général par intérim, la décision d'embauche et les conditions salariales du candidat, lesquelles seront entérinées lors d'un prochain Conseil de la MRC.

Il est mentionné que les candidatures retenues seront soumises au préfet avant la confirmation d'embauche.

**8.3. Processus d'embauche – Directeur général de l'OBNL « Connexion Matawinie » – Autorisation**

**CM-083-2019**

Considérant la résolution CM-014-2019, adoptée le 16 janvier 2019 par le Conseil de la MRC, entérinant la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) nommé « Connexion Matawinie » ainsi que la structure d'effectifs requise;

Considérant que cet organisme aura comme mandat principal la gestion du projet, et, par la suite, le suivi du développement, de l'opération et de l'entretien du futur réseau de fibre optique;

Considérant que le processus de dotation a débuté afin de procéder à l'embauche d'un directeur général de l'OBNL à qui sera confiée la gestion de cet organisme;

Considérant la recommandation du comité Internet haute vitesse d'aller de l'avant pour ladite embauche;

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement de déléguer, au directeur général par intérim, la décision d'embauche et les conditions salariales du candidat, lesquelles seront entérinées lors d'un prochain Conseil de la MRC.

**8.4. Acquisition d'un logiciel pour la gestion du réseau de fibres optiques de la MRC – Décision**

**CM-084-2019**

Considérant la nécessité d'avoir une gestion efficace des inventaires des fibres;

Considérant que des recherches ont été effectuées par le chargé de projet afin de trouver un logiciel de gestion fabriqué au Québec et disponible en français;

Considérant qu'il existe un seul fournisseur québécois offrant un logiciel permettant la gestion d'un tel réseau incluant les services d'installation et de formation disponibles en langue française;

Considérant la résolution CM-014-2019 adoptant le budget 2019 de l'organisme « Connexion Matawinie » lequel prévoit les montants octroyés pour l'acquisition dudit logiciel;

Considérant la résolution CHIV-010-2019 du comité Internet haute vitesse, recommandant au Conseil de la MRC d'autoriser l'acquisition du logiciel Zonedge et l'achat d'un serveur afin d'héberger le logiciel;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement de :

- autoriser l'acquisition du logiciel Zonedge ainsi que les frais inhérents à l'implantation, la formation et l'exploitation dudit logiciel :
  - droits d'utilisation, de mises à jour et de soutien technique : 1 250 \$ / mois;
  - installation et configuration : 8 500 \$;
  - formation: 2 000 \$;
  - conversion et importation des données, soit une banque de 120 heures au taux horaire de 100 \$ (à titre budgétaire, le projet sera facturé en fonction du nombre d'heures utilisées);
- procéder à l'achat des serveurs requis pour l'exploitation dudit logiciel, soit une somme de 6 130,72 \$, plus taxes applicables, pris à même le compte budgétaire 58 21900 000 – Connexion Matawinie;
- autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim ainsi que le préfet à signer l'entente de services avec Zonedge.

**9. PÉRIODE DE HUIS CLOS À 11 H 30**

Période de discussion entre élus à huis clos.

**10. AUDIENCES**

**10.1. Présentation de la démarche de dialogue – Mme Jacinthe Perron du Comité local en développement social (à 13 h)**

Présentation conjointe de Mme Jacinthe Perron, Comité local de développement social, de M. Bruno Ayotte, directeur général de Carrefour jeunesse-emploi et de Mme Marie-Pierre St-Louis, du Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), relativement à la démarche de dialogue.

Mme St-Louis précise que le CRSA souhaite que chaque municipalité nomme une personne ressource qui pourra être rejointe pour obtenir des informations quant aux organismes à impliquer dans la démarche de dialogue tels que les clubs FADOQ, les organisations bénévoles, et ce, afin d'avoir une représentation de l'ensemble des voies.

Un courriel sera transmis aux élus à cet effet.

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**10.2. Présentation de Centraide – Campagne des parapluies – M. Luc Charpentier  
(à 13 h 30)**

Présentation de la campagne des parapluies par M. Luc Charpentier, directeur régional à Centraide Lanaudière. Le directeur général du Carrefour jeunesse-emploi, M. Bruno Ayotte, assiste à la présentation.

Il est précisé que la marche des parapluies aurait lieu entre le 18 septembre et le 7 octobre 2019 en simultanée dans chacune des municipalités participantes de la MRC de Matawinie.

M. Charpentier transmettra une invitation *Doodle* aux maires afin de planifier une première rencontre.

Isabelle Falco, adjointe exécutive se joint à l'assemblée

**11. AMÉNAGEMENT**

**11.1. Avis de conformité règlements municipaux**

**11.1.1. Règlements conformes**

**CM-085-2019**

Considérant que les modifications proposées aux règlements municipaux sont conformes aux orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son Document complémentaire, de telle sorte que le certificat de conformité peut être accordé à la Municipalité de Chertsey;

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve, conformément aux articles 109.7 et 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

- le règlement 546-2019, modifiant le règlement de zonage 424-2011 de la Municipalité de Chertsey;
- le règlement 547-2019, modifiant le règlement de construction 426-2011 de la Municipalité de Chertsey;
- le règlement 548-2019, modifiant le règlement administratif 427-2011 de la Municipalité de Chertsey;

lesquels sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du Document complémentaire. Une copie de l'analyse de conformité de ces règlements accompagne la présente résolution lors de sa transmission, cette analyse motivant la décision du Conseil de la MRC.

**11.2. FPEM 2019 – Financement de la Journée de l'environnement de Saint-Alphonse-Rodriguez – Décision**

**CM-086-2019**

Considérant que le règlement 200-2019 abrogeant le règlement 167-2015 sur l'utilisation du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matawinie du 13 février 2019;

Considérant que le règlement 200-2019 définit les modalités du programme de financement de projets environnementaux municipaux du FPEM;

Considérant la demande de subvention de Saint-Alphonse-Rodriguez pour la Journée de l'environnement 2019;

Considérant que cette demande respecte toutes les exigences du FPEM, dont celle de faire la promotion dudit fonds;

Considérant que le total des dépenses admissibles prévues au budget est supérieur à 1 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement :

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

- D'octroyer une subvention de 1 000 \$ du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) à la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez pour la Journée de l'environnement 2019;
- Sur présentation des photos et preuves de réalisation de l'évènement tel que prévu dans le formulaire de demande financière, d'autoriser le décaissement de 1 000 \$ à même le Fonds de protection de l'environnement matawinien.

Le maire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha évoque l'intérêt de sa municipalité à organiser une activité cycliste, suivie d'un souper, en septembre 2019, afin d'amasser des fonds pour le Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM). Certains membres s'interrogent sur la participation des entreprises et de leurs conseillers à une telle activité. Après échanges, les élus conviennent qu'il revient à la municipalité hôte d'organiser l'activité de son choix dans le cadre l'activité de financement du FPEM. La date ciblée pour l'évènement est le 12 septembre 2019. Les détails et la nature de l'activité seront confirmés ultérieurement.

**11.3. Appel d'offres – Transport et prise en charge des RDD – Durée du contrat – Décision**

**CM-087-2019**

Considérant que le programme de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) de la MRC de Matawinie nécessite l'attribution d'un mandat pour le transport et la prise en charge des RDD récupérés;

Considérant que l'entente actuelle de trois (3) ans avec CRI Environnement inc. arrive à échéance le 17 juin 2019 et qu'il faudra afficher sur SÉAO un appel d'offres public d'ici le 3 avril 2019;

Considérant que la durée de l'entente doit être convenue par le Comité administratif de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement de fixer une durée de trois (3) ans pour le prochain contrat à octroyer pour le transport et la prise en charge des résidus domestiques dangereux récupérés sur le territoire de la MRC de Matawinie.

**11.4. Appel d'offres commun GMR – Suivi et décision**

**CM-088-2019**

Considérant que plusieurs municipalités du territoire ont signifié leur intérêt à se regrouper afin de procéder à des appels d'offres communs pour le traitement et l'élimination des matières résiduelles (déchets, recyclables et organiques);

Considérant qu'un mandat d'accompagnement a été confié à la MRC de Matawinie afin de soutenir ces municipalités dans cette démarche;

Considérant que l'engagement des municipalités est nécessaire au bon déroulement du processus des appels d'offres bien que certaines d'entre elles ont énoncé des inquiétudes légitimes quant aux résultats;

Considérant les moyens dont disposent les municipalités pour gérer les risques reliés aux résultats des appels d'offres, dont celui de rejeter solidairement l'ensemble des soumissions reçues;

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement par le Conseil de la MRC de Matawinie de poursuivre le mandat d'accompagnement des municipalités assuré par la MRC de Matawinie, par l'entremise du Service d'aménagement, et de lancer les appels d'offres selon l'échéancier identifié.

Un rappel est fait auprès des municipalités de Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Sainte-Béatrix afin qu'elles transmettent la résolution de leur Conseil municipal dans les meilleurs délais.

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**11.5. Forum GMR – Programmation – Information**

La directrice du Service d'aménagement rappelle aux membres que le Forum en gestion des matières résiduelles (GMR), en association avec la MRC de Joliette, aura lieu le 4 avril 2019 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori.

En terminant, elle précise que le Forum GMR s'inscrit dans les actions de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

**11.6. Plan régional des milieux humides et hydriques – Aide financière – Information**

La directrice du Service de l'aménagement informe les membres que suite à l'entrée en vigueur de la Loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques le 16 juin 2017, les MRC ont l'obligation de produire un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) dont l'objectif vise à introduire la conservation des milieux humides et hydriques à la planification des MRC, tout en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire.

Elle ajoute que le plan doit être réalisé par la MRC ou un regroupement de MRC, en concertation avec les intervenants du milieu, dont les organismes de bassins versants (OBV) et les conseils régionaux de l'environnement (CRE), dans le but d'élaborer une stratégie de mise en œuvre, un plan d'action ainsi que des mesures de suivi.

Par l'élaboration des PRMHH, le gouvernement du Québec vise trois objectifs :

- Aucune perte nette de milieux humides et hydriques;
- Gestion par bassin versant;
- Adaptation aux changements climatiques.

En terminant, elle souligne que lors du Forum sur les milieux humides et hydriques tenu les 26 et 27 février 2019, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a annoncé une aide financière pour chaque MRC en vue de la réalisation du PRMHH. Un montant de 83 300 \$ est prévu par MRC, eu égard à la superficie du territoire. Le plan doit être approuvé par le MELCC avant le 17 juin 2022.

Lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC, le Service d'aménagement déposera un plan de travail pour l'élaboration du Plan.

**11.7. Règlement d'emprunt 203-2019 abrogeant le règlement d'emprunt 191-2018 – Amélioration du chemin des Cyprès – Avis de motion et projet de règlement**

**AVIS DE MOTION**

M. Martin Rondeau dépose avis de motion ainsi que le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le règlement 203-2019 abrogeant et remplaçant le règlement 191-2018 décrétant une dépense de 13 210 179 \$ et un emprunt de 13 210 179 \$ pour le projet d'amélioration du chemin des Cyprès.

Les municipalités de Chertsey, de Saint-Donat et de Sainte-Marcelline-de-Kildare manifestent leur intention de vouloir s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt 203-2019 pour l'amélioration du chemin des Cyprès.

**11.8. Amélioration du chemin des Cyprès – Mandat en archéologie – Décision**

**CM-089-2019**

Considérant que les coûts de réfection estimés sont de 11 534 537 \$ pour le chemin des Cyprès;

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que la MRC de Matawinie, grâce à l'aide financière reçue du FPC, assumerait seulement 3 911 512 \$ des coûts de réfection du chemin des Cyprès à sa charge;

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

Considérant que pour satisfaire aux exigences du protocole d'entente de financement du Fonds des petites collectivités (FPC), il est requis de déposer une étude de potentiel archéologique au ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Considérant que les documents de soumissions d'Arkéos inc., respectent les directives de l'appel d'offres sur invitation;

Considérant que le prix soumis respecte le marché pour ce type de service;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie octroi le contrat de service professionnel en archéologie pour le projet d'amélioration du chemin des Cyprès, situé sur le Territoire non organisé de la MRC et à Saint-Michel-des-Saints, à l'entreprise Arkéos inc., pour un montant de 9 773,00 \$, plus taxes applicables et d'imputer la dépense à même le fonds général de la MRC, laquelle dépense sera remboursée par le règlement d'emprunt.

**11.9. Règlement 202-2019 – Règlement relatif au camping sur les terres du domaine de l'État – Entreposage de roulottes complémentaires au camping dans les parcs régionaux – Avis de motion et projet de règlement**

**AVIS DE MOTION**

M. Bordeleau dépose avis de motion ainsi que le projet de règlement, et ce, conformément à l'article 445 du Code municipal, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Matawinie, sera pris en considération, pour adoption, le règlement 202-2019 modifiant le règlement 187-2017 relatif au camping sur les terres du domaine de l'État.

Le présent règlement modifie l'article 1.3 du règlement 187-2017 dans le but de retirer des territoires assujettis les parcs régionaux de la Matawinie de manière à permettre l'entreposage hivernal de roulottes dans une zone identifiée à cet effet.

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CM-090-2019** Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement de lever la présente séance du Conseil de la MRC à 11 h 30 pour une discussion entre élus, suivie du dîner.

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**CM-091-2019** Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de reprendre les travaux de la présente séance du Conseil de la MRC à 13 h 05.

**11.10. PAFI 2018-2023 – Harmonisation des coupes forestières –Secteur lac Clair – Adoption**

**CM-092-2019** Considérant que le secteur du lac Clair situé sur le territoire de la MRC de Matawinie fera l'objet d'aménagement forestier au cours de la période 2019-2021;

Considérant les différentes rencontres et discussions entre les citoyens, associations et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ayant eu lieu depuis le 24 octobre 2014 concernant les travaux forestiers dans le secteur Clair;

Considérant la rencontre d'harmonisation s'étant tenue le 8 décembre 2016 avec le MFFP aux bureaux de la Municipalité de Saint-Côme;

Considérant la présentation du MFFP lors de l'assemblée générale de l'Association des propriétaires du lac Clair (APLC) le 27 mai 2018;

Considérant la conclusion de l'entente entre la Municipalité de Saint-Côme, l'APLC et le Groupe Crête, permettant la réalisation des travaux;

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

Considérant que par la résolution 057-2019-02, adopté le 12 février 2019, le Conseil municipal de Saint-Côme approuve les travaux de coupes forestières et les mesures d'harmonisation convenues avec le MFFP;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'approuver le secteur d'aménagement forestier situé dans la MRC de Matawinie, plus particulièrement le secteur du lac Clair ainsi que les mesures d'harmonisation proposées.

Le maire de la Municipalité de Saint-Côme demande à ce qu'une lettre soit transmise à l'entreprise Crête, à l'attention de Monsieur Guilhem Coulombe, ainsi qu'aux représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ayant collaborés dans le dossier d'harmonisation des coupes forestières du secteur du lac Clair afin de les remercier de leur implication et de leur ouverture dans la mise en place de solutions viables pour toutes les parties impliquées.

**11.11. Avis du Comité multiresource (TPI)**

**11.11.1. TPI – Report de l'appel de projets au Fonds de mise en valeur du TPI —  
Décision**

**CM-093-2019**

Considérant que la MRC de Matawinie travaille actuellement à la révision du Plan d'aménagement intégré (PAI) pour le territoire public intramunicipal (TPI);

Considérant que la MRC de Matawinie amorcera en mars 2019 une tournée municipale afin d'identifier les vocations du TPI avec l'aide des municipalités locales et que cette tournée sera l'occasion de dégager les projets et les besoins prioritaires à mettre en œuvre dans les cinq ans suivant l'adoption du PAI;

Considérant que les orientations du PAI faciliteront la gestion du Fonds de mise en valeurs du TPI;

Considérant que le PAI révisé préliminaire sera présenté au Comité multiresources TPI puis adopté par le Conseil de la MRC avant la tenue d'une consultation publique;

Considérant que l'appel de projets annuel au Fonds de mise en valeur du TPI est prévu du 30 juillet au 30 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement de reporter l'appel de projets 2019 au Fonds de mise en valeur du TPI et de prévoir la relance une fois le Plan d'aménagement intégré (PAI) approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**11.11.2. TPI – Modification du refuge biologique du lac Cyrille (Chertsey) —  
Décision**

**CM-094-2019**

Considérant que la demande de construction de chemin à proximité du lac Cyrille à Chertsey (dossier 900147-00-100) est incompatible avec la vocation de conservation d'un refuge biologique;

Considérant que la superficie actuelle de 47 ha du projet de refuge biologique 062-002 (lac Cyrille, Chertsey) ne lui permet pas d'être approuvé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant la possibilité de modifier les limites du projet de refuge biologique à la fois pour accommoder la demande de construction de chemin et pour en augmenter la superficie totale à 55,28 ha;

Considérant l'avis favorable de la Direction de la protection des forêts du MFFP;

Considérant l'avis favorable de la Municipalité de Chertsey;

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

Considérant que le Comité multiressource TPI émet un avis favorable à la proposition de modification du projet de refuge biologique 062-002 (lac Cyrille, Chertsey) du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie approuve la modification de limite du projet de refuge biologique du lac Cyrille (Chertsey).

**11.12. Forêt – Déclaration verte de la FQM – Décision**

**CM-095-2019**

Considérant que la forêt publique et privée représente une part importante du territoire administratif de la MRC de Matawinie;

Considérant que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis des prochaines décennies pour le Québec et que la MRC devra également y faire face;

Considérant le rôle environnemental, social et économique que joue la forêt sur le territoire de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. François Quenneville et résolu unanimement que la MRC de Matawinie signe la déclaration commune sur la forêt comme outil pour combattre les changements climatiques soumise au Forum des communautés forestières en février 2019 par la Fédération québécoise des municipalités.

La mairesse de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez remercie l'équipe du Service de l'aménagement pour leur disponibilité dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d'urbanisme de leur municipalité.

*Le maire de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha quitte l'assemblée*

**12. GESTION INTRÉGRÉE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE**

**12.1. PADF – Rapport consultation publique - Compartiment d'organisation spatiale (COS) – Adoption**

**CM-096-2019**

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a fait parvenir à la MRC de Matawinie une lettre, le 29 novembre 2018, indiquant la nécessité de tenir une consultation publique sur la dérogation à la coupe mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols dans la sapinière de l'unité d'aménagement 062-71 pour la période 2019 à 2021;

Considérant que l'entente du PADF, signée entre les six MRC de la région de Lanaudière et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, désigne la MRC de Matawinie en tant qu'administrateur dudit programme;

Considérant que le Manuel de consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indique que l'organisme responsable de la rédaction du rapport de consultation publique doit remettre ce dernier dans un délai convenu à l'échelle régionale, suivant la fin de la consultation;

Considérant que le Manuel de consultation publique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs indique que l'organisme responsable de la rédaction du rapport de consultation publique peut formuler des propositions au MFFP pour les points de divergence soulevés dans les différents commentaires;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise le dépôt au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du rapport de consultation publique concernant la dérogation à la coupe mosaïque et à la coupe avec protection de la régénération et des sols dans la sapinière de l'unité d'aménagement 062-71 pour la période 2019 à 2021.

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**13. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE**

**13.1. Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel 2018 – Information**

Tel que mentionné au point 7.6 *Autres comités*, la directrice générale adjointe effectue un rappel auprès des municipalités n'ayant pas transmis leurs données pour la réalisation du rapport annuel d'activités incendie 2018. Elle réitère que la MRC doit transmettre le rapport au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 31 mars 2019.

**14. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

**14.1. Vie et compagnie (FLI et FDT) – Décision**

**CM-097-2019**

Considérant que le projet répond aux objectifs du Fonds local d'investissement (FLI) ainsi que du Fonds de développement des territoires (FDT) et qu'il présente des garanties de pérennité;

Considérant les compétences techniques des promoteurs et de leurs connaissances de l'industrie;

Considérant la résolution CDLR-003-2019 du Comité de développement local et régional;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'octroyer une aide financière sous forme de prêt de 36 875 \$, pris à même le Fonds local d'investissement (FLI) et une aide financière non remboursable de 10 000 \$ pris à même le Fonds de développement des territoires (FDT) - Volet soutien aux d'entreprises d'économie sociale (Volet 2) à l'entreprise Vie et Cie et d'en ordonner le déboursement, aux conditions énoncées ci-dessous :

*Conditions*

- Prêt FLI de 36 875 \$, amortissement de 60 mois;
- Taux d'intérêt de 7,95 %, terme de 60 mois, taux fermé avec possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation en tout temps sans pénalité;
- Possibilité d'un moratoire de remboursement en capital de six (6) mois après le début des opérations, remboursements qui seront rajoutés à la fin du prêt, pour un amortissement total de 66 mois;
- Preuve du versement de la mise de fonds (186 000 \$) au compte bancaire de l'entreprise;
- Présentation des états financiers annuels et/ou états financiers mensuels de l'entreprise;
- Confirmation de la balance du financement par les autres partenaires financiers;
- Versement du prêt lorsque toutes les conditions citées précédemment auront été respectées.

**14.2. Emploi Québec – Offre de service pour la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » 2019-2020 – Décision**

**CM-098-2019**

Considérant que l'entente avec le Centre local d'emploi de Matawinie est rendue à terme;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

Considérant la résolution CDLR-025-2019 du Comité de développement local et régional;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement de demander le renouvellement de l'entente de gestion de la mesure Soutien au travail autonome (STA), pour l'année 2019-2020, de transmettre une offre de services au Centre local d'emploi (CLE) et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim, à signer tous les documents relatifs à la gestion de la mesure de Soutien aux travailleurs autonomes.

**15. TRANSPORT**

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**15.1. Subvention – Programme d'aide au transport adapté 2019 - Décision**

**CM-099-2019**

Considérant que la MRC de Matawinie a acquis la compétence en matière de transport collectif le 27 novembre 2002 par le règlement 90-2002;

Considérant que la MRC a adopté la grille tarifaire 2017 par résolution CM-437-2016, le 23 novembre 2016;

Considérant que la MRC a adopté les prévisions budgétaires globales 2019, incluant celles du Service de transport adapté par résolution CM-380-2018, le 28 novembre 2018;

Considérant que pour le Service de transport adapté, la MRC prévoit contribuer, en 2019, pour une somme de 90 449 \$, plus une affectation du surplus de 77 438 \$;

Considérant que, selon les modalités du Programme d'aide au transport adapté, les organismes de transports doivent adopter, chaque année, une résolution précisant certaines informations nécessaires au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET);

Considérant la recommandation favorable du comité de transport lors de sa rencontre tenue le 6 mars 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- De confirmer au MTMDET le maintien de la grille tarifaire 2017 adoptée par la résolution CM-437-2016, le 23 novembre 2016;
- De confirmer au MTMDET l'adoption des prévisions budgétaires globales 2019;
- De confirmer au MTMDET l'engagement financier de la MRC de Matawinie pour l'année 2019;
- De transmettre copie conforme de la présente résolution au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET).

**15.2. Transport adapté – Politique de tempête de neige - Décision**

**CM-100-2019**

Considérant que le Service de transport adapté a pour objectif de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées;

Considérant que le Service de transport adapté vise à offrir aux personnes à mobilité réduite un degré de mobilité et d'autonomie comparable à celui dont dispose la population en général;

Considérant que la Politique de tempête de neige doit être actualisée;

Considérant la recommandation favorable du comité de transport lors de sa rencontre tenue le 6 mars 2019;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'autoriser les déplacements pour des motifs médicaux et les travailleurs lors de la fermeture de la Commission scolaire des Samares en raison des conditions météorologiques et routières difficiles.

**16. EVALUATION**

**16.1. Aucun point**

**17. PARCS RÉGIONAUX**

**17.1. Aucun point**

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**18. LISTE DES DÉBOURSÉS – DÉPÔT**

**CM-101-2019**

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques n<sup>os</sup> 38186 à 38237 incl., montant total de 409 341,05 \$;

Dépôts directs n<sup>os</sup> 701036 à 701109 incl., montant total de 368 760,80 \$

Prélèvements n<sup>os</sup> 190029 à 190054 incl., montant total de 906 823,62 \$;

Compte « Villégiature » MRC

Dépôts directs n<sup>os</sup> 59 à 62 incl., montant total 1 586,15 \$

Compte « TPI » MRC

Chèques n<sup>os</sup> 188 à 190, montant total de 15 705,90 \$;

Dépôts directs n<sup>os</sup> 45 à 47, montant total de 61 235,07 \$;

Liste des salaires :

- Période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019, montant total de 21 830,57 \$ dont 1 862,54 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 27 janvier au 2 février 2019, montant total de 31 393,11 \$, dont 1 118,93 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 3 au 9 février 2019, montant total de 31 958,35 \$, dont 372,61 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 10 au 16 février 2019, montant total de 32 590,48 \$, dont 2 159,89 \$ en remboursement de dépenses;
- Période du 17 au 23 février 2019, montant total de 32 590,48 \$, dont 1 293,20 \$ en remboursement de dépenses.

**19. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT**

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim depuis son entrée en fonction le 4 février 2019 est déposée aux élus, comme présentée.

**20. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT**

La liste des engagements est déposée :

Compte « Général » MRC

Engagements n<sup>os</sup> 18-001738 à 18-001741, montant total de 5 661,31 \$;

Engagements n<sup>os</sup> 19-000119 à 19-000259, montant total de 565 472,62 \$;

Compte « Villégiature » MRC

Engagement n<sup>o</sup> 18-000048, montant total de 238,99 \$;

Engagements n<sup>os</sup> 19-000003 à 19-000005, montant total de 404,26 \$;

Compte « TPI » MRC

Engagements n<sup>os</sup> 19-000012 à 19-000013, montant total de 536,00 \$.

**21. CORRESPONDANCE**

Correspondances significatives

**21.1. MRC d'Antoine-Labelle – Communauté métropolitaine de Montréal – Lutte contre les changements climatiques – Demande d'appui**

**CM-102-2019**

Considérant les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constate l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de déployer des mesures d'adaptation aux changements climatiques;

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

Considérant la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par la résolution CC18-046;

Considérant que par cette résolution, la CMM demande notamment aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

Considérant les résolutions d'appuis adoptées par la MRC Vaudreuil-Soulanges et la MRC d'Antoine-Labelle, lesquelles reconnaissent que des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 °C le réchauffement planétaire tel que révélé par le CIEG;

Considérant que la MRC de Matawinie est préoccupée par les enjeux associés aux changements climatiques;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Guilbault, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie :

- Reconnaît que des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 °C le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;
- Mandate le Comité administratif de la MRC de Matawinie afin que celui-ci lui propose des initiatives permettant d'intervenir, à l'échelle de la MRC, afin d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;
- Demande aux gouvernements du Canada et du Québec, aux partis politiques, aux acteurs publics et privés d'intervenir le plus rapidement possible par l'introduction de mesures concrètes pour freiner cette crise majeure;
- Demande de transmettre la résolution au premier ministre du Canada, au chef de l'opposition officielle fédérale, au premier ministre du Québec, de même qu'au chef de l'opposition officielle provinciale et aux ministres de l'environnement concernés, aux députés de Bertrand et de Berthier, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec ainsi qu'à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec.

**21.2. MRC d'Antoine-Labelle – Réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources – Demande d'appui**

Étant donné qu'une négociation a eu lieu au niveau des unions et associations municipales sur le sujet, les membres conviennent de ne pas appuyer la résolution numéro MRC-CC-13150-01-19 de la MRC d'Antoine-Labelle.

**21.3. Table des préfets – Infirmière en milieu rural – Demande d'appui**

Soumise : Résolution de la Table des préfets de Lanaudière demandant appui afin de demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSSL) d'assouplir les critères permettant aux citoyens d'avoir accès aux services d'infirmière en milieu rural.

**CM-103-2019**

Considérant la résolution numéro TPL-073-02-2019 de la Table des préfets de Lanaudière demandant au Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSSL) d'assouplir les critères permettant aux citoyens d'avoir accès aux services d'infirmière en milieu rural;

Considérant que les membres du Conseil de la MRC de la Matawinie souhaitent voir l'accessibilité au service d'infirmière en milieu rural s'accroître pour leurs citoyens;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie appuie la résolution numéro TPL-073-02-2019 de la Table des préfets de Lanaudière.

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 13 mars 2019**

**22. VARIA**

**22.1. Salon Aventure Plein air 2019**

Le préfet rappelle aux membres que le Salon Aventure Plein air 2019 se déroulera cette fin de semaine soit du 16 au 17 mars 2019 au Palais des congrès de Montréal. Les membres sont invités à venir représenter la région au kiosque 601 de la Matawinie afin de promouvoir les activités offertes sur l'ensemble du territoire.

Le maire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie mentionne qu'il serait disponible pour aider le dimanche 17 mars 2019 en après-midi. Les informations seront acheminées à la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) qui coordonne l'espace exposant de la Matawinie.

En terminant, la directrice du Service d'aménagement souligne qu'il serait bien de solliciter la participation des membres du Conseil d'administration de la SDPRM ne siégeant pas à titre d'élu pour prêter main forte lors du Salon. Elle ajoute qu'elle soumettra l'idée à M. Simon Degrandpré, conseiller en développement territorial à la SDPRM.

**22.2. Défilé de la Saint-Patrick**

Le maire de la Municipalité de Rawdon invite les membres à prendre part aux festivités de la Saint-Patrick qui aura lieu dimanche le 17 mars 2019, à partir de 11 h. Il précise que la parade débutera à 14 h et le départ s'effectuera de la plage municipale de Rawdon.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Aucun commentaire.

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CM-104-2019**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 14 h 26.

---

Pierre Winner  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général par intérim

---

Sylvain Breton  
Préfet